

SUR LES TERRES DU Lauragais

LETTRE D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE

Pour contacter votre Communauté de communes

📍 Sièges administratifs :

73, av de la Fontasse
31290 Villefranche-de-Lauragais
Tél. 05 31 50 45 50
Mail : accueil@terres-du-lauragais.fr

📍 Pôles de proximité :

• Secteur Caraman :
7, av. du 8 mai 1945 – 31460 Caraman
• Secteur Nailloux :
3, rue de la République – 31560 Nailloux

Site Internet : www.terres-du-lauragais.fr



ÉDITO

Bien avant la fusion, les élus communautaires avaient positionné l'enfant au cœur des priorités en matière de développement des services. Aussi, dans la perspective de définir les compétences (applicables au 1^{er} janvier 2019) de la nouvelle communauté de communes, un travail de diagnostic a été mené dès l'été 2017 sur le volet « petite enfance » et « enfance-jeunesse », en association avec tous les acteurs concernés et accompagnés par un bureau d'étude.

Les échanges réalisés au cours de cette étude ont permis de mettre en valeur les bonnes pratiques déjà en place ainsi que des pistes d'amélioration à l'échelle des Terres du Lauragais.

Le conseil communautaire a validé ses statuts le 24 Septembre 2018. Ce faisant, les élus ont acté notamment la prise de compétence « petite enfance et enfance-jeunesses » pour répondre aux besoins des familles en premier lieu, mais aussi pour harmoniser et plus tard créer de nouveaux services sur l'ensemble de ce nouveau territoire.

La richesse de ce projet réside dans la diversité des propositions auxquelles les enfants et les jeunes auront accès.

« Notre souhait est de préserver les dispositifs existants en favorisant le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune accueilli. Élus et techniciens, nous nous engageons dans l'accompagnement et la réflexion pour faire des propositions d'avenir en partenariat avec les fédérations d'éducation populaire, les associations gestionnaires, les élus communaux ainsi que les parents. »

Ce numéro vous présente plus particulièrement les actions et les projets engagés dans ces domaines mais aussi les sujets d'actualité de notre communauté de communes.

Christian Portet, président



GRAND ANGLE : L'ENFANT AU CŒUR DU PROJET INTERCOMMUNAL



QUESTION CROISÉE À LAURENCE KLEIN

5^e vice-présidente en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles. Maire de Saint-Pierre-de-Lages

Quel est votre ressenti vis-à-vis de cette prise de compétence « petite enfance » et votre position politique et sociale face à ce projet ?

La prise de compétence « petite enfance » était de mon point de vue, une étape relativement évidente, avant de se tourner vers des projets de fond.

Depuis ma prise de fonction à Terres du Lauragais, j'ai pu découvrir des professionnelles de la petite enfance hyper investies dans le bien-être et l'éveil de l'enfant.

Dans les crèches de notre territoire, nous expérimentons la motricité libre, l'itinérance ludique, la bienveillance et des approches plus respectueuses du rythme de développement de l'enfant.

Les équipes se documentent sur les dernières études et se remettent en question dans leurs pratiques.

Grace à la prise de compétence Petite Enfance, ces réflexions et échanges sont élargis aujourd'hui à 10 établissements et plus de 140 professionnelles dans les crèches, plus de 250 Assistantes Maternelles présentes sur le territoire et qui fréquentent les RAM.

Je souhaite intensifier les échanges avec les parents autour de ces questions fondamentales.

La prise de compétence nous donne l'opportunité de construire une offre d'accueil à la fois adaptée au niveau du nombre de place, mais également et surtout dans la qualité de l'accompagnement de l'enfant.

LES CHIFFRES CLÉS de la petite enfance et de l'enfance jeunesse



La population des **- 3 ans** représente entre **3,5** et **4%** de la population totale



8 crèches intercommunales



230 Places en crèche sur le territoire



La population des **3-11 ans** représente **11.7%** de la population sur le territoire



180 secteur centre-sud
100 secteur nord places auprès des assistantes maternelles



4311 enfants scolarisés dans les écoles



La population des **10/19 ans** représente **11.5%** de la population sur le territoire



2270 collégiens scolarisés



270 agents et salariés associatifs mobilisés sur les temps périscolaires et extrascolaires
Une fréquentation moyenne de **670 enfants les mercredis** et de **630 les vacances**



La nouvelle crèche de Caraman

L'intercommunalité s'est engagée dans la construction d'un nouveau bâtiment adapté en créant cette « maison petite enfance ». Son design architectural est inspiré d'un arbre avec trois feuilles : les dormeurs, les rampants et les marcheurs.



Structures petite enfance et enfance-jeunesses des Terres du Lauragais



PUBLIC 0-3 ANS

Une priorité : la parentalité



La communauté de communes Terres de Lauragais sera compétente en matière de création, de coordination, d'organisation et de gestion à compter du 01 Janvier 2019 :

- Des Établissement d'Accueil collectifs de Jeunes Enfants (EAJE) d'initiative publique quels que soient les modes de gestion.
- Des Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- Des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) d'initiative publique
- De pilotage et de coordination de la politique publique territorialisée de l'accueil du jeune enfant et d'appui à la parentalité,
- Des postes de coordination et des dispositifs contractuels institutionnels qui en découlent.
- **Pas de changement pour les 8 crèches aujourd'hui communautaires**
- **La crèche de Villefranche de Lauragais devient communautaire**
 - Pas d'incidence financière au moment du transfert
 - Prise en charge par TDL de l'évolution du nombre d'agrément
 - Ouverture aux enfants des communes de l'ensemble du secteur de Villefranche
 - Le personnel de la crèche intègre TDL
- **La crèche d'Avignonet devient communautaire**
 - Gestion associative conservée
 - Pas de changement pour les salariés
 - Subvention d'équilibre prise en charge par TDL

Ce qui changera pour les familles :

- L'ouverture aux familles de l'ensemble de la crèche l'Ostal des pichons et de la crèche d'Avignonet
- Guichet unique intercommunal (simplification des démarches) avec des coordinatrices de secteur
- Mise en place d'un portail famille sur internet (demandes inscriptions, contrats, paiements...)

L'apport communautaire :

Offrir un service homogène à toutes les familles du territoire.

Pourquoi prendre cette compétence ?

La coopération intercommunale existe déjà sur deux tiers du territoire. Le coût d'un équipement et de son fonctionnement est très difficile à porter pour une seule commune. La coordination des différents modes d'accueil et de relation aux parents est nécessaire pour être efficient.

Contacts référents petite enfance :

Coordinatrices petite enfance

Secteur Nord / Annick Barets

05 62 18 42 80

annick.barets@terres-du-lauragais.fr

Secteur Sud / Carole Raffanel

06 69 69 55 26

carole.raffanel@terres-du-lauragais.fr

Responsable départementale petite enfance :

Amélie Martinez

05 31 50 45 34

amelie.martinez@terres-du-lauragais.fr



PUBLIC 3 – 11 ANS

Favoriser les échanges et valoriser le territoire

La communauté de Communes Terres du Lauragais sera compétente en matière de création, de coordination, d'organisation, de gestion :

- Des accueils de loisirs, activités accessibles à ces accueils, séjours courts, séjours de vacances, destinés aux enfants de 3 à 12 ans sur les temps du mercredi après-midi après l'école et des vacances scolaires, quels que soient les modes de gestion.
- Des accueils de loisirs périscolaires d'origine communautaire destinés aux enfants de 3 à 12 ans fonctionnant les lundi, mardi, jeudi, vendredi avant et après chaque demi-journée d'enseignement, et le mercredi matin avant la classe.
 - Coordination des politiques publiques contractuelles avec les institutions partenaires, pour les enfants de 3 à 12 ans.
 - Soutien technique en ingénierie éducative sur le volet Enfance auprès des communes.

Ce qui ne changera pas

Périscolaire : Les communes qui gèrent en direct leurs ALAE-GARDERIES (hors mercredi midi) continueront à le faire. Sur le territoire Ex ColaurSud (Secteur Nailloux) : ALAE existants restent inchangé, gestion TDL. Les élus référents communaux continueront à être associés aux orientations, réflexion et pilotage des projets.

LE +

- Un travail partenarial renforcé et cohérent en faveur des enfants du territoire
- La communauté des communes de Terres de Lauragais mobilisera ses agents pour **apporter un soutien technique** en ingénierie éducative sur le volet Enfance et Jeunesse auprès des communes **qui le souhaiteraient.**

+ Création d'Ateliers Parents Enfants ainsi que des conférences dédiées sur des sujets récurrents en termes d'enfance et jeunesse.

L'apport communautaire

- Consolidation d'un noyau dur d'animateurs professionnels
- Harmonisation des différentes pratiques (tarifaire, formation...)
- Assistance technique et administrative proposée par la C.C.
- Une gestion cohérente et coordonnées associant tous ces acteurs éducatifs du territoire

Pourquoi prendre cette compétence ?

Une politique communautaire fondée sur **le lien aux collégiens** est à réaliser pour ne pas laisser cette population sans **relations éducatives structurantes sur le temps de loisirs péri et extrascolaires**. L'animation d'un partenariat complémentaire avec les communes à l'initiative sur champ donnera **plus de capacités d'action en réseau**.



PUBLIC 11 – 18 ANS

Agir au sein des collèves

La communauté de communes Terres du Lauragais sera compétente en matière de coordination, d'organisation, de gestion des **accueils éducatifs** sur les collèves du territoire et pour la mise en œuvre d'actions - projets Jeunesse (sur la citoyenneté, l'ouverture aux cultures...) émanant de ces accueils.

La priorité est de repérer les jeunes en difficulté, de les **mettre en valeur**, de développer **l'engagement éducatif** dans les services des collectivités, dans les associations, de construire un réseau d'appui aux **problématiques plus spécifiques** (incivilités, harcèlements, addictions...)

Ce qui ne changera pas

- Les communes qui mènent des actions jeunesse **hors le cadre des collèves** pourront continuer à intervenir envers ces publics.
- Les professionnels au contact des enfants, les locaux, les tarifs, les contrats en cours

Ce qui changera pour les familles :

- Création d'une équipe Jeunesse par une implantation permanente sur l'ensemble des collèves (projet déployé sur plusieurs années) : Mise en place d'un CLAC (Centre de Loisirs Attaché au Collège) au sein du collège de Nailloux.
- A compter de 2019 : mise en place d'un portail famille sur internet (demandes inscriptions, contrats, paiements...)



QUESTION CROISÉE À JEAN-CLÉMENT CASSAN

10^e vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Maire de Caraman

Quel est votre ressenti vis-à-vis de cette prise de compétence « enfance et jeunesse » et votre position politique et sociale face à ce projet ?

L'avis favorable du conseil de communauté du 12/07 a mis en avant le travail et la compétence des équipes d'animation des anciennes communautés de communes ColaurSud et Cap Lauragais qui assurent déjà depuis de longues années des missions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'autre partie du territoire, Cœur Lauragais, était structuré et géré à l'échelle communale par des associations dans la plupart des cas.

Les élus communautaires ont bien compris l'enjeu à l'échelle du territoire tout entier de reprendre la compétence enfance et jeunesse.

Nous avons su faire passer l'aspect financier au second plan pour répondre aux besoins des familles, soit 5000 enfants et autant d'ados, privilégiant ainsi l'équité et les échanges entre bassins de vie.

Nos collègues se sont rendu compte du besoin d'accompagner les 0/18ans dans leur quotidien mais aussi sur le chemin de la citoyenneté.

Contacts service enfance-jeunesse :

Coordinatrices :

Céline Rigodanzo, responsable de secteur de Nailloux

05 62 71 96 97

celine.rigodanzo@terres-du-lauragais.fr

Virginie Brun : responsable du secteur de Villefranche

05 62 71 90 40

virginie.brun@terres-du-lauragais.fr

Responsable départementale enfance / jeunesse :

Nathalie Cramailere-Rouchi, responsable du service enfance-jeunesse

05 31 50 45 41

nathalie.cramailere@terres-du-lauragais.de





Retour intempéries

De nombreuses communes du territoire ont été victimes de sinistres suite à une accumulation d'intempéries intenses. De violentes averses, des coulées de boue et le débordement de certains cours d'eau ont dégradé fortement la voirie, des biens, des bâtiments et des habitations. Terres du Lauragais a apporté son soutien aux administrés sinistrés.

Les services techniques et voirie sont intervenus dans les meilleurs délais pour :

- Evacuer la boue
- Curer les fossés

Les agents d'autres services sont venus prêter main forte notamment pour évacuer les mobiliers défectueux des habitations.

Procédure à suivre en cas de forte intempérie

- 1/ Contacter la mairie pour informer
- 2/ La mairie appelle la Communauté de communes qui se charge de constater le dégât
- 3/ La Communauté de communes appelle l'entreprise qui réalisera les travaux.

Chiffre clés

- 870 000 euros TTC de travaux réalisés sur toute les communes touchées
- 420 000 Euros d'aide du département
- 450 000 supporté par moitié par les communes et l'autre moitié par la communauté de communes Terres de Lauragais
- 46000 euros sollicité auprès de la préfecture à travers du fond de solidarité suite au phénomène pluvieux exceptionnel de fin juillet.

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La GEMAPI est une compétence obligatoire transférée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Elle répond au

besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire. Elle renforce également la solidarité territoriale avec le regroupement des communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), tel que Terres du Lauragais pour la gérer.

Ses missions

- Préserver et renaturer
- Prévenir les inondations
- Mettre en valeur les zones humides
- Protéger les biens et les personnes

Le rôle des syndicats de bassin

La Communauté de Communes (CdC) Terres du Lauragais a transféré à 3 syndicats de bassin, les rôles suivants :

- Apporter l'appui technique pour réaliser les missions obligatoires
- Assurer la cohérence des interventions sur le périmètre des bassins concernés
- Porter la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux

Ces trois syndicats sont :

- Le SBHG : Syndicat de Bassin Hers Girou
- Le SYMAR Val d'Ariège
- Le SBGH : syndicat de bassin du Grand Hers

Le rôle des syndicats de bassin

La compétence GEMAPI étant obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1er janvier 2018, la CdC a instauré la taxe GEMAPI, dès cette année. Le montant annuel prévisionnel des charges liées à l'exercice de cette compétence est donc répercuté sur les habitants et les entreprises. Elle repose sur des taux additionnels :

- Taxe d'habitation = +0.092%
- Taxe sur le foncier bâti = +0.079%
- Taxe sur le foncier non-bâti = +0.328% -
- Cotisation foncière des entreprises = +0.134%

Pour 2018, le montant de la taxe représente 86164€ pour tout le territoire.

Présentation du SAAD simplifiez votre quotidien avec notre service d'aide à la personne



Notre premier objectif est de permettre le maintien à domicile d'une personne âgée, handicapée ou malade en perte d'autonomie en assurant un travail matériel, moral, social ou sanitaire et les tâches liées à cette fonction à l'exclusion de tout acte relevant d'une autre profession que la sienne (soins médicaux et paramédicaux).

Vous ou un de vos proches êtes dans ce cas ?

Selon le degré de perte d'autonomie et de vos ressources, vous pouvez prétendre à diverses prises en charge :

Auprès du Conseil Départemental :

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- PCH : (Prestation de Compensation du Handicap)
- ASPA (Aide Sociale Perte d'Autonomie)

Auprès de votre caisse de retraite (CARSAT, MSA...)

- Auprès de votre mutuelle ou société d'assurance lors d'un retour d'hospitalisation, retour de maternité ou accident de la vie quotidienne.

Vous êtes actif ?

Nous proposons aussi les services d'un personnel qualifié pour effectuer votre ménage.

Nous intervenons 7 jours sur 7.

Dans les deux cas, Mme Mathiot Gisella vous aide au montage du dossier et à définir vos besoins. Notre équipe est dynamique et met toute son énergie pour répondre à vos attentes. gisella.mathiot@terres-du-lauragais.fr

Contact : Aurore Sagné, responsable de service
05 61 80 60 45 / aideadom@terres-du-lauragais.fr

Rendez-vous Entreprises en Lauragais - RDVEL

Le service économique de la communauté de communes de Terres du Lauragais, la Maison de Services au Public (MSAP) et ses partenaires organisent le « Rendez-vous Entreprises en Lauragais » **le 03 décembre à 17h30.**

Cette manifestation dédiée aux entreprises du territoire a pour objet de rassembler acteurs publics et privés afin d'échanger autour des sujets actuels. Lors de cet événement, des ateliers seront animés sur les thèmes de l'emploi et du numérique, des stands seront tenus par les partenaires et un portrait économique du territoire sera présenté par le service du développement économique de l'intercommunalité.

Si vous êtes entrepreneur et que vous souhaitez participer à cet événement, rendez-vous sur le site : www.terres-du-lauragais.fr

Appel à Projets Manifestations et actions culturelles édition 2018

Après avis de la commission culture, le Conseil communautaire a validé le soutien financier le 26 juin dernier à sept projets culturels.

- Festival Occitània en Tèrras del Lauragués..... 2000 €
- Festi'Faget 2 500 €
- Festival d'été d'Avignonet-Lauragais 2 500 €
- Rencontres musicales de Nailloux 2 500 €

- Musiques Symphoniques en Lauragais..... 2 000 €
- Saison culturelle Les dimanches à la campagne 1 500 €
- Festival de Ruelles d'Auriac sur Vendinelle 2 500 €

L'appel à projets sera reconduit pour l'année 2019. **Il sera lancé du 26 novembre au 31 décembre 2018.**

Bientôt une nouvelle zone d'activité

Au titre de la compétence économie, la communauté de communes de Terres du Lauragais pilote l'extension de la zone d'activité de Sainte Foy d'Aigrefeuille.

Cette zone permettra d'accueillir neuf nouvelles entreprises sur notre territoire.

Les travaux vont démarrer début novembre, l'aménagement de la ZA devrait être finalisé fin mars 2019.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la responsable Marjorie LEBLEU

marjorie.lebleu@terre-du-lauragais.fr

LA TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) choisie comme mode de financement pour la gestion des déchets sur terres du lauragais

La commission environnement a travaillé sur ce dossier, pendant plusieurs mois, courant 2018 afin d'analyser les avantages et inconvénients de chaque mode de financement préexistant sur le territoire (TEOM ou REOM).

Le Président a proposé d'instituer et de percevoir la TEOM sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 24 septembre 2018 et le vote a été favorable à cette proposition (50 pour, 24 contre et 2 abstentions).

Pourquoi ce choix ?

- Un mode de financement harmonisé sur l'ensemble du territoire
- Une taxe solidaire qui favorise les familles dans des habitations de taille modeste
- > Sur le territoire de l'ex Cap Lauragais, qui était à la REOM : près de 70% des foyers verront leur participation annuelle baisser
- Une facilité de gestion :
 - > un financement par l'impôt et un recouvrement réalisé par les services fiscaux
 - > une gestion mutualisée entre les services
 - > une rentrée financière assurant à la collectivité le financement du service

Une volonté d'optimisation des collectes des déchets et une incitation au tri

La communauté de communes a lancé une étude d'optimisation des collectes pour :

- > Rendre les collectes plus adaptées aux besoins des habitants du territoire ;
- > Répondre aux objectifs réglementaires ;
- > Minimiser les coûts en rationalisant les points de collecte ;
- > Assurer une sécurité optimale aux agents de Terres du Lauragais.

Tous les scénarios proposés par cette étude seront compatibles avec les systèmes de tarification incitative pour s'adapter aux choix d'une éventuelle

mise en place dans les années à venir.

Le vice-président en charge du dossier, Jean Pierre Houlié, insiste sur la compatibilité entre la TEOM et une incitation à la réduction des déchets : « Il s'agit d'une volonté et d'un état d'esprit. »

Enfin, la communauté de communes est engagée dans la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en cohérence avec le plan régional, qui doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La TEOM comment ça marche ?

La CC organisera des réunions publiques fin Novembre pour vous informer des modalités de mise en place de la TEOM sur le secteur de l'ex Cap Lauragais.

Pour faire la simulation et retrouver plus d'informations complémentaires sur la TEOM :
www.terres-du-lauragais.fr